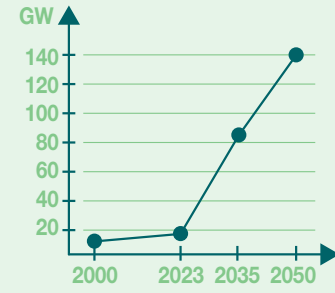


LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour limiter les effets du dérèglement climatique et assurer notre production d'électricité, il est indispensable de **développer massivement** les énergies renouvelables, et **urgent d'accélérer** leur déploiement.

Pour quels objectifs :

- **réduire de 55 %** l'émission des gaz à effet de serre d'ici 2035 et atteindre une neutralité carbone en 2050 ;
- **multiplier par 4** la production d'énergie solaire en 2035 et installer 140 GW en 2050.



Données fournies par RTE et SGPE

UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EST :



COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Une étude d'impact environnemental est obligatoirement réalisée par un bureau d'études indépendant en amont du projet, pour évaluer son incidence sur le milieu écologique, paysager, physique et humain. Cette étude propose des mesures pour éviter les impacts au maximum et, à défaut, les réduire et les compenser. Le suivi de ces mesures est assuré par le pôle environnement de Photosol, et prochainement par le futur observatoire des ENR.



INTÉGRÉE DANS LE PAYSAGE ET RESPECTUEUSE DU PATRIMOINE

Des études paysagères et de co-visibilité sont toujours réalisées en amont, ainsi qu'un travail avec les élus locaux et les riverains pour améliorer l'insertion de l'installation dans le paysage.



SÛRE

Une installation répond à des critères de sécurité stricts. Ainsi, des opérations de maintenance préventives, correctives et curatives sont programmées tout au long de l'année, pour garantir la sécurité et la performance du parc tout au long de son exploitation (30 à 40 ans maximum).



RECYCLABLE

En moyenne, 94 % d'un panneau est recyclable*. Le recyclage est financé par le producteur d'électricité dès l'achat de chaque panneau, par une participation versée à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Les autres éléments du parc (structures métalliques, onduleurs) sont également valorisés dans des filières dédiées.



RÉVERSIBLE

Le démantèlement est anticipé dès la construction par Photosol. Il est assuré et financé par la société de projet afin de restituer le terrain à l'identique.

*Pour en savoir plus : www.soren.eco

UN PROJET QUI SE CONSTRUIT DANS LE DIALOGUE

Nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et riverains permet de construire un vrai dialogue. Nous diffusons une information du projet la plus complète et partagée possible, en vue de l'adapter au plus près des sensibilités et intérêts de chacun.

Le développement de ce projet agrivoltaïque s'appuie sur une démarche de concertation visant à informer et à échanger avec l'ensemble des parties prenantes locales – élus, riverains, habitants – dont les attentes et points de vue sont pris en compte. Le projet final est ainsi le reflet de ces échanges.

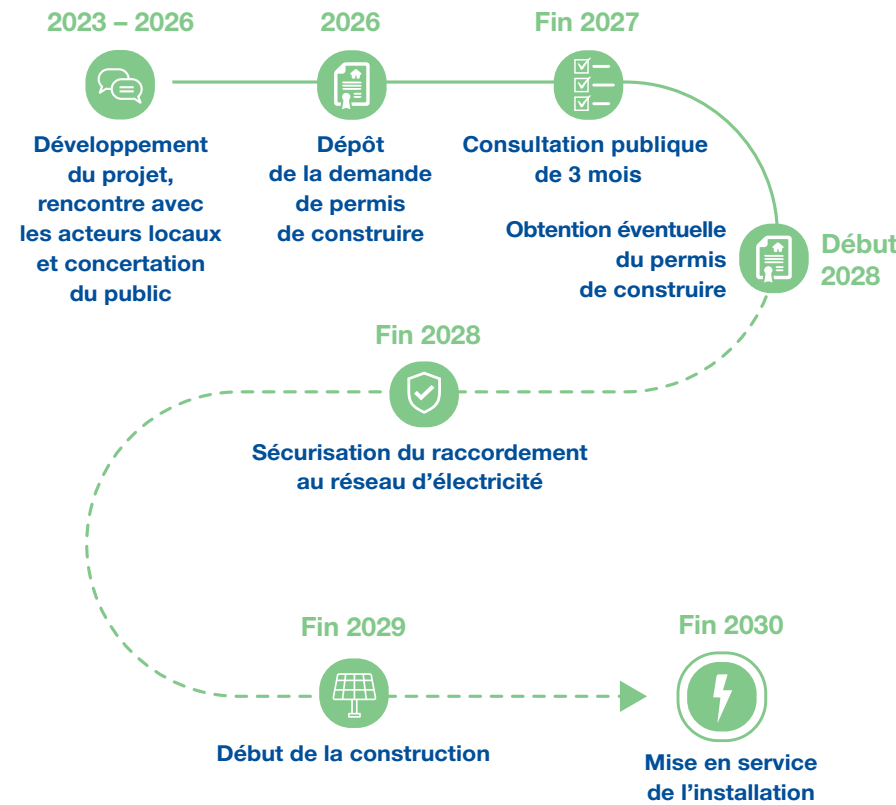
Leah Renan,
chargée de missions développement

Ce projet agrivoltaïque est essentiel pour consolider et pérenniser notre exploitation, qui reste fragile malgré nos efforts quotidiens. Il permettra notamment à notre frère cadet de s'installer et améliorera le bien-être de nos moutons, l'une de nos priorités.

Le projet a été pensé avec Photosol afin qu'il s'adapte à nos attentes et à notre activité.

Les frères Martineau,
exploitants agricoles

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET*

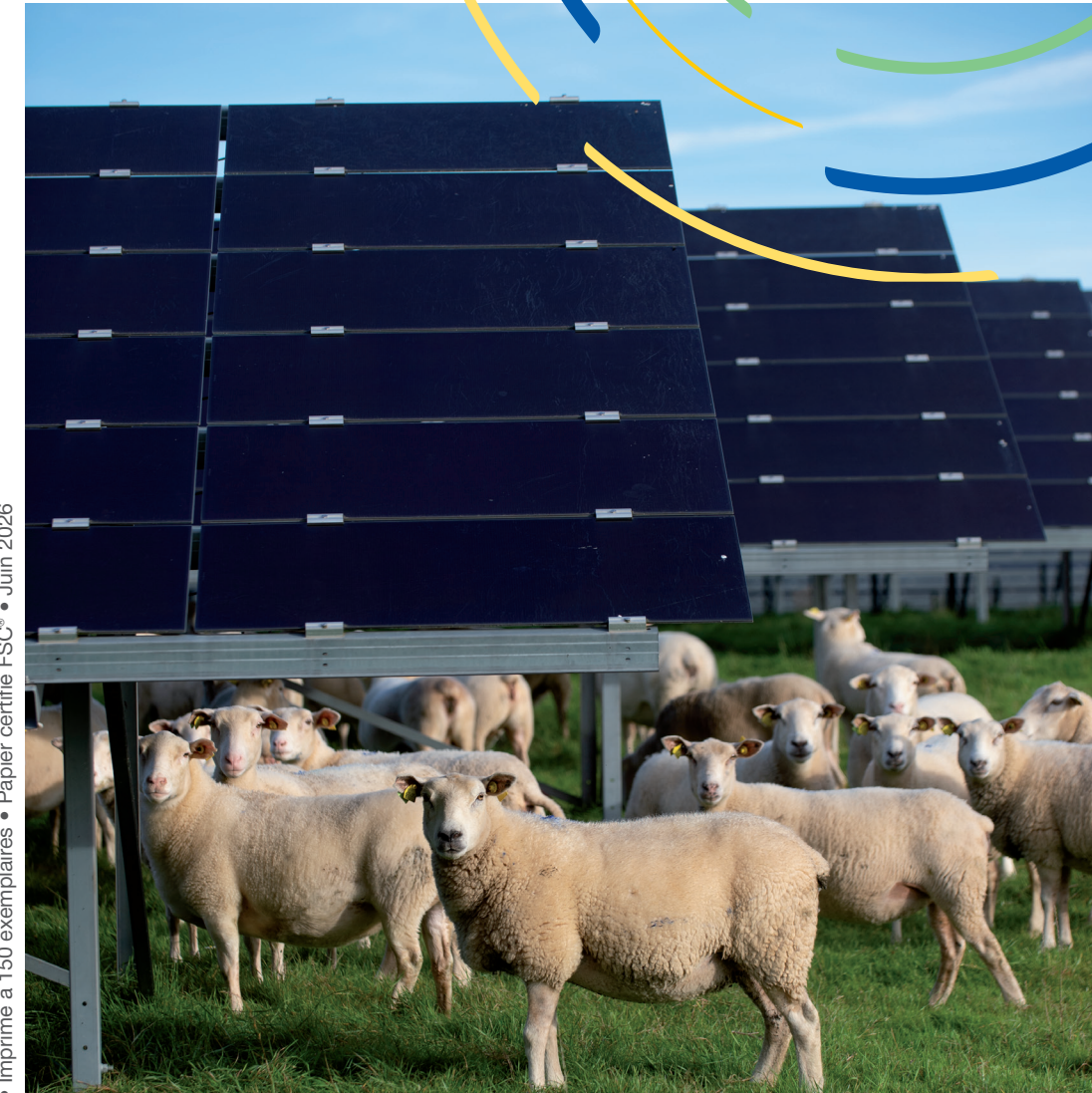


*calendrier prévisionnel du projet

Juin 2026

Energie & Territoire

Le projet d'installation agrivoltaïque à Fleuré et Tercé



PERMANENCE PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

le **lundi 1^{er} juin** de **16 h à 19 h**
à la **mairie de Fleuré**

Ne pas jeter sur la voie publique • Imprimé à 150 exemplaires • Papier certifié FSC® • Juin 2026



UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !
concertation-projet-fleure@photosol.fr
Pour en savoir plus : www.photosol.fr

Photosol
Unissons nos énergies

UN PROJET RESPONSABLE QUI ALLIE AGRICULTURE ET ÉNERGIE

Un projet agrivoltaïque allie production énergétique et production agricole, qui doit rester l'activité principale de la parcelle.

Il permet ainsi de conserver la vocation première des parcelles, à savoir nourrir, et de contribuer à la transition agricole en pérennisant l'activité agricole.



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

Un projet agrivoltaïque doit être réversible, et doit apporter au moins l'un des services suivants :

- 1 l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- 2 l'adaptation au changement climatique ;
- 3 la protection contre les aléas ;
- 4 l'amélioration du bien-être animal.

Les projets agricoles et leurs viabilités technico-économiques sont étudiés par un bureau d'études indépendant, en lien avec les préconisations de la Chambre d'agriculture.

QUEL EST LE PROJET AGRICOLE AU SEIN DE L'INSTALLATION AGRIVOLTAÏQUE À FLEURÉ ET TERCÉ ?

Le projet mêlera élevage ovin et production d'électricité photovoltaïque. Il vise à consolider et pérenniser l'exploitation des frères Martineau regroupés au sein de l'EARL des Auges et à favoriser l'installation du frère cadet.

Aujourd'hui, les exploitants produisent de la viande ovine et bovine, mais la situation économique de leur exploitation reste fragile.

Avec les revenus tirés de l'installation agrivoltaïque, ils pourront assurer la viabilité de leur activité et ainsi continuer de contribuer à la production de viande ovine française, filière qui se trouve par ailleurs en difficulté.

QUEL EST LE PROJET ÉNERGÉTIQUE ?

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.

67 GWh
de production annuelle, soit l'équivalent de la consommation de

32 000 personnes
(hors chauffage)

32 000 tonnes

de CO₂ évitées par an*.

*selon la méthode de calcul RTE

≈ 50 Mwc
de puissance installée
≈ 75 ha
de surface sécurisées par une clôture
dont

≈ 27 ha de surface projetée de panneaux

UN PROJET RÉFLÉCHI POUR S'ADAPTER AUX ENJEUX ET À SON TERRITOIRE



L'insertion paysagère

Plusieurs mesures ont été prises pour atténuer la co-visibilité :

- le maintien des linéaires de haies et du couvert forestier existants ;
- la création de 3 km linéaires de haies.



Préservation de la biodiversité

L'ensemble des enjeux de biodiversité (faune, flore, habitats) ont été pris en compte lors de la définition de l'implantation : ainsi, environ 40 hectares ont été évités afin de réduire les impacts sur celle-ci.



La protection acoustique

Les postes de transformation émettent du bruit lors de leur fonctionnement, mais il reste généralement faible et localisé. Ces postes, silencieux la nuit, sont implantés à distance des habitations afin de garantir la tranquillité des riverains.



Sûreté de l'installation

Des citernes seront installées à l'intérieur du parc afin de circonscrire tout risque d'incendie externe ou interne à l'installation. Les préconisations du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) ont été prises en compte.

- Clôtures avec portails à créer
- Structures photovoltaïques
- Postes de livraison
- Postes de transformation
- Locaux techniques
- Bâches incendie
- Bungalow
- Pistes lourdes
- Pistes légères
- Haies à créer ou à renforcer

LES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

DES RETOMBÉES FISCALES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Taxes locales annuelles IFR, CET et TF*

Pour la commune de Fleuré	Pour la Communauté de communes des Vallées du Clain	Pour le département de la Vienne
≈ 52 000 €	≈ 100 800 €	≈ 44 000 €
Pour la commune de Tercé	Pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers	
≈ 13 000 €	≈ 25 200 €	

Taxe d'aménagement pour le projet de Fleuré et Tercé**

Pour la commune de Fleuré	Pour la commune de Tercé	Pour le département de la Vienne
≈ 56 400 €	≈ 14 100 €	≈ 56 500 €

*Estimations à décembre 2025 **Versée en une fois, estimation à décembre 2025

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Des entreprises locales mobilisées

pour la plantation et l'entretien des haies, pour les clôtures, la préparation du terrain, l'ensemencement des prairies...

POUR LES HABITANTS DE FLEURÉ ET TERCÉ

Mise en place d'un financement participatif offrant la possibilité d'investir et d'épargner.